

Trucs et astuces : des poubelles sans odeurs ni asticots

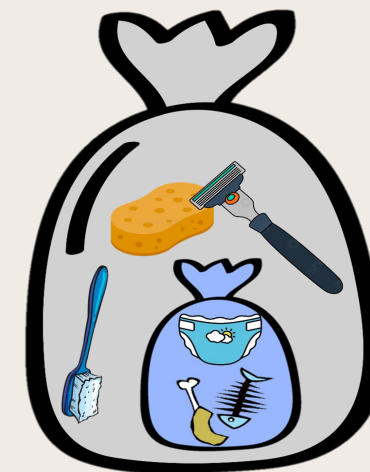


Pour une bonne gestion de votre bac d'ordures ménagères, le SICTOM vous conseille :



Le compostage des épluchures et restes d'origine végétale, en composteur individuel (vente au SICTOM) ou compostage collectif. **Le tri des biodéchets est obligatoire depuis le 1er janvier 2024.** Ôter ces déchets lourds et fermentescibles des poubelles améliore grandement leur gestion, et vous pourrez utiliser votre compost !

L'ensachage des déchets odorants (viandes, crustacés, poissons, protections urinaires, couches bébé) dans un petit sac bien fermé, ou dans un papier journal **avant de les placer à l'intérieur de votre sac poubelle de cuisine ou de salle de bain.** De cette manière les mouches ne peuvent accéder aux déchets pour pondre et vous évitez les asticots et les odeurs !



Pour toute question ou demande de conseil, n'hésitez pas à prendre contact avec le SICTOM de la zone de Lons le Saunier qui pourra vous assister dans vos démarches (tri, aide au compostage, ou autre).

*Tel : 03 84 86 16 16 puis tapez 4
Pole-prevention-tri@sictomlons.fr*